

Le **DEA Indre et Cher** c'est :

Une dynamique partenariale et interdépartementale forte. Ce dispositif est en lien avec les acteurs de proximité au sein de chaque territoire permettant ainsi de répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées tant sur les aspects sociaux, éducatifs que professionnels.

Les neuf associations actrices du DEA répondent à un besoin de proximité sur tout le territoire de l'Indre et du Cher.

L'organisation du DEA interdépartemental :

- pour chaque département un coordinateur du dispositif,
- pour chaque bassin d'emploi, un référent emploi accompagné.

CONTACT

D I S P O S I T I F E M P L O I A C C O M P A G N É 3 6 - 1 8

INDRE

Coordinateur: Luc POMMÉ
Téléphone: 06 67 15 21 71

Mail: contact.dea36@adpep36.fr

CHER

Coordinatrice: Chantal LADEVÈZE-BELLOT
Téléphone: 06 71 99 73 51

Mail: contact.dea18@adpep36.fr

Les missions du référent emploi accompagné s'articulent autour de quatre axes :

- accueil et accompagnement des bénéficiaires
- lien avec les intervenants médico-psycho-sociaux
- mobilisation et coordination des partenaires
- accompagnement de l'entreprise.

LE DEA EST CO PORTÉ PAR LES ASSOCIATIONS SUIVANTES DANS LES DEUX DÉPARTEMENTS :



LE DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ EST FINANCÉ PAR :



INDRE et CHER D E A

D I S P O S I T I F

E M P L O I

A C C O M P A G N É

vous êtes en situation de handicap



vous êtes employeur



QU'EST-CE QUE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ ?

UN ACCOMPAGNEMENT ET UN SUIVI

Cet accompagnement est entièrement financé par les partenariats publics.

Permettre aux travailleurs handicapés l'accès à l'emploi en milieu ordinaire tout en sécurisant leur parcours professionnel. Le **Dispositif Emploi Accompagné** garantit aux travailleurs handicapés et aux entreprises un accompagnement et un suivi à long terme.



Le DEA est particulièrement attentif aux personnes qui :

- ne sont pas accompagnées par un dispositif médico-social,
- ne bénéficient pas d'aides d'accès à l'emploi,
- présentent des troubles du spectre de l'autisme, du neuro-développement,
- relèvent d'un handicap psychique.

Le DEA propose également des formations adaptées, pour favoriser l'employabilité de la personne.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

> Ouvert dès l'âge de **16 ans** pour les jeunes adultes

> **Demandeurs d'emploi** bénéficiant d'une **RQTH** et qui ont un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail

> **Travailleurs** accueillis en **ESAT** (Établissements et Services d'Aide par le Travail)

> **Personnes** bénéficiant d'une orientation de la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

LES EMPLOYEURS

> **Privé ou public ayant ou s'appêtant à engager un salarié en situation de handicap**

L'employeur est accompagné au même titre que le salarié par **un référent**. Le référent se charge de l'**accompagnement de chacun en fonction de leurs besoins :**

Formation pour sensibiliser au handicap <
Un **suivi adapté** à chaque situation <
Diverses **démarches de sensibilisation** <
(réceptions, conférences, colloques, forums...)

4 MODULES DE PRESTATION

Évaluation de la situation de la personne

Diagnostiquer et conseiller pour construire son projet professionnel

Détermination du projet professionnel et aide à la décision

Valider un projet professionnel cohérent et réaliste

Assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi

Étudier le marché du travail en lien avec les possibilités de travail en autonomie

Accompagnement dans l'emploi et sécurisation du parcours professionnel

Sécuriser l'intégration ou l'évolution professionnelle grâce à un accompagnement

L'accompagnement est personnalisé, les modules sont indépendants les uns des autres et les prestations fournies au regard des besoins de la personne.